

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/05/50

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 mai 2018 - Délibération n° 2018/05/50**

Objet : COMPLEMENT AUX GRILLES TARIFAIRES 2018 A APPLIQUER PAR LE SERVICE EN REGIE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ECONOMIE CIRCULAIRE »

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 24 mai 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – GAUDY – MOULINIER – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – MALPELET – JOUHAUD – RIGAUD – ROYERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LABORDE – PEYROUX et MMES SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – COLON – BATTUT – NOUAILLE et CHABRAT.

Pouvoirs :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme PATAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
4. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
6. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
7. Mme SUCHAUD donne pouvoir à M. GAUDY.
8. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. MOULINIER.
9. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme DUMEYNIÉ.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin public

Considérant la délibération n°2018/03/03 du 16 mars 2018 relative aux barèmes tarifaires applicables par le service « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / économie circulaire » d'une part,

Considérant la proposition ci-dessus de mise en location du déchiqueteur multi-végétaux par la Communauté de Communes d'autre part,

M. Le Vice-Président délégué à la collecte et au traitement des déchets et à l'économie circulaire propose au Conseil Communautaire de compléter les barèmes tarifaires suscités en y ajoutant les tarifs détaillés suivants :

⇒ Barèmes tarifaires pour la location du déchiqueteur multi-végétaux (diamètre 13 cm) :

| Typologie des emprunteurs | Principales conditions | Tarifs HT | |
|---|--|------------------|----------------------------|
| | | Prix fixe / jour | Prix variable * |
| | | | Transport avec camion FORD |
| Particuliers | Uniquement sur territoire en régie de collecte des déchets (28 communes éligibles) | 75,00 € | néant |
| | | 75,00 € | 78,00 €/ Heure |
| Collectivités (communes, autres établissements), Associations | Uniquement sur territoire en régie de collecte des déchets (28 communes éligibles) | 75,00 € | néant |
| | | 75,00 € | 78,00 €/ Heure |
| Autres collectivités | HORS territoire de la régie intercommunale <u>Et</u> en l'absence de tout service identique proposé par le porteur de la compétence « collecte déchets » | 300,00 € | néant |

Les débats faisant ressortir des avis défavorables, M. Le Président soumet au Conseil la contre-proposition suivante :

| Typologie des emprunteurs | Principales conditions | Tarifs HT | |
|---|--|------------------|----------------------------|
| | | Prix fixe / jour | Prix variable * |
| | | | Transport avec camion FORD |
| Collectivités (communes), Autres établissements, Particuliers | Sur tout le territoire intercommunal, soit 44 Communes | 75,00 € | néant |
| | | 75,00 € | 78,00 €/ Heure |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Fixe le prix hors taxe de la location dudit déchiqueteur à 75,00€/jour pour les particuliers, les entreprises et les associations du territoire intercommunal avec 44 avis favorables et 2 abstentions (Mme POITOU et M. GIRON)
- Fixe le prix hors taxe de la location dudit déchiqueteur à 75,00€/jour pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de communes, avec 43 avis favorables, 1 avis contraire (M. MARTINEZ) et 2 abstentions (MM. GIRON et MAZIERE).
- Décide, à l'unanimité de réserver le déchiqueteur multi-végétaux à la location sur le territoire intercommunal exclusivement
- Dit que ces tarifs viennent compléter les tarifs du service « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés – Economie Circulaire » en vigueur.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY

